



L LABOUR **20**
JAPAN 2019

DÉCLARATION DU L20 EN VUE DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G20

MATSUYAMA, JAPON 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2019

L'année 2019 est marquée par le ralentissement économique le plus important depuis 2011, touchant 70 % de l'économie mondiale. Les organisations internationales mettent en garde contre une dette mondiale trois fois supérieure à la production mondiale alors que la dette obligataire des entreprises a aujourd'hui doublé par rapport au niveau d'avant la crise financière. Des montants considérables de dettes des entreprises vont arriver à terme dans les années à venir, mais la rentabilité de ces entreprises ne semble pas en mesure d'assurer le refinancement de leurs dettes.

Dans le même temps, la crise climatique menace les moyens de subsistance de milliards de personnes et en a déjà contraint plusieurs millions à migrer. Les gouvernements et la gouvernance mondiale n'ont toujours pas mis en place des politiques assez ambitieuses ni des mesures d'investissement assez solides pour garantir une transition juste vers une économie sans émission de carbone et adopter d'autres actions d'atténuation. Les scientifiques préviennent que le coût de l'inaction ou de retards supplémentaires sera beaucoup plus élevé, en particulier pour les personnes vulnérables qui vivent dans les pays en développement ou en transition et dans les économies industrielles.

Le modèle actuel de croissance économique continue de pousser de plus en plus de travailleurs vers le travail précaire et de fragiliser les institutions du marché du travail alors que l'inégalité de revenus ne cesse de s'aggraver à l'échelle mondiale. Dans la plupart des pays du monde, les niveaux d'inégalité de revenus ont augmenté par rapport à 2008. Des millions de travailleurs gagnent moins que le nécessaire pour vivre décemment alors que leurs salaires stagnent, voire diminuent à cause de l'inflation. Les résultats du Sondage d'opinion mondial de la CSI de 2018 révèlent que 59 % des travailleurs et des travailleuses s'en sortent à peine financièrement, ont du mal à joindre les deux bouts ou ne s'en sortent pas du tout financièrement, ne parvenant souvent pas à satisfaire leurs besoins essentiels ou n'ayant d'autre choix que de s'endetter.

Une protection sociale inappropriée implique que les personnes marginalisées, dont les chômeurs, les personnes qui quittent un emploi, les réfugiés et les migrants, notamment, ratent des occasions essentielles qui leur permettraient de sortir de la pauvreté. Alors que plusieurs millions de personnes âgées vivent dans la pauvreté, il est nécessaire de veiller à ce que les retraites soient suffisantes pour garantir la dignité humaine, réduire les inégalités et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à l'élimination de la pauvreté. Dans le monde, environ un tiers de la population ne bénéficie d'aucune forme de retraite et dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), près d'une personne sur dix de plus de 65 ans vit dans la pauvreté.

Les services publics, surtout dans des domaines comme la santé et l'éducation, jouent un rôle égalisateur essentiel dans la société. Il convient donc de les consolider et de les financer avant que la prochaine crise ne diminue encore les conditions sociales. L'engouement de certains pays pour la privatisation et les partenariats public-privé non seulement détruit les services publics, mais est aussi souvent vu comme une façon pour les gouvernements d'échapper à leurs responsabilités.

L'inégalité de revenus est fortement liée à la dimension de genre. Les femmes continuent de gagner 20 % de moins que les hommes pour chaque heure travaillée et elles sont surreprésentées dans des emplois faiblement rémunérés, précaires et informels. Les femmes assument une grande partie des tâches familiales et ménagères non rémunérées – dont la valeur est estimée à 10 000 milliards de dollars US – qui demeurent largement sous-évaluées, voire souvent simplement ignorées.

Une petite élite accapare les avantages et les bénéfices des avancées technologiques et de la numérisation, creusant un peu plus l'écart de richesses. Il n'est pas certain que le changement technologique entraîne une amélioration du bien-être social. En fait, les travailleurs voient la technologie comme un moyen de réduire la sécurité d'emploi, de favoriser l'informalisation des activités économiques, d'encourager la compétitivité au travail et d'accroître la surveillance sur le lieu de travail. S'ils ne s'engagent pas à garantir un partage des progrès technologiques, les gouvernements risquent de se déposséder de leur pouvoir de réglementer l'économie numérique lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce en ligne.

Cette situation a d'importantes répercussions sur les travaux des ministres du Travail des pays du G20.

Agir pour réaliser les objectifs de la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail

Les syndicats confirment leur soutien au contrat social à l'honneur dans le cadre du centenaire de l'Organisation internationale du travail (OIT) et soulignent le besoin de le mettre en œuvre grâce un socle de protection du travail comprenant des droits fondamentaux assortis de la sécurité et de la santé au travail, d'un salaire minimum approprié et d'une limite à la durée du travail. Il est essentiel pour réduire la précarité et les inégalités découlant du modèle économique mondial actuel et de la numérisation, et pour rétablir la confiance de la population envers les gouvernements et les institutions.

Nous invitons les gouvernements et les institutions multilatérales à entamer des discussions sur l'avenir du travail en s'appuyant sur le rapport de la Commission sur l'avenir du travail pour parvenir à réaliser les objectifs énoncés dans la déclaration. Les syndicats prient instamment les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 de mener des efforts concertés à l'échelle mondiale pour promouvoir et mettre en œuvre le contrat social afin qu'il garantisse les droits des travailleurs et des travailleuses, indépendamment de leur situation professionnelle ou de leur nationalité, et veille à l'existence de structures du dialogue social pour prévoir des mesures de transition juste et garantir des actions climatiques efficaces et un déploiement technologique participatif.

En outre, les syndicats demandent aux ministres du Travail et de l'Emploi du G20 de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en respectant tous les engagements passés relatifs au travail décent et à la justice sociale, en encourageant une transition juste et respectant les droits fondamentaux, et en imposant une « diligence raisonnable » assortie d'une protection sociale universelle et d'un respect effectif dans les chaînes d'approvisionnement.

Mettre en place un socle de protection du travail. La Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT a appelé les gouvernements à créer une garantie universelle pour les travailleurs. Cet appel figure dans la Déclaration du centenaire de l'OIT en tant que socle de protection du travail et s'applique à tous les travailleurs et travailleuses. Il doit s'accompagner d'une garantie de protection sociale universelle de la naissance à la vieillesse. Les gouvernements de pays du G20 sont donc priés d'agir pour mettre en œuvre ces engagements.

La négociation collective et le dialogue social à tous les échelons, y compris des négociations collectives transnationales et un dialogue social transfrontière, sont essentiels pour parvenir à des salaires et à des conditions de travail équitables, faire progresser l'équité et gérer les changements structurels, y compris les modifications nécessaires pour mettre en place une transition juste vers une économie sans émission de carbone et préparer la main-d'œuvre à l'économie numérique. Les gouvernements du G20 doivent ratifier et effectivement appliquer toutes les conventions de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, et coordonner leurs politiques pour encourager et prier d'autres gouvernements de faire de même.

Éliminer la précarité dans l'emploi. Depuis quelques années, la hausse des formes atypiques de travail a aggravé l'insécurité économique des travailleurs et des travailleuses, a accentué la pauvreté et a augmenté les inégalités à l'intérieur des pays et entre pays. Divers facteurs sont à l'origine de la hausse du travail précaire, dont les réformes destinées à assouplir le marché du travail, les incitations fiscales, les contradictions juridiques, l'extraterritorialité et les lacunes de gouvernance, ainsi que le manque d'application de la législation. En ce qui concerne l'économie numérique, dans plusieurs pays, la législation sur la concurrence empêche les travailleurs d'exercer leur droit de former des syndicats et de négocier collectivement parce qu'ils sont désignés, correctement ou pas, comme des travailleurs indépendants ou des prestataires de service indépendants. Les syndicats ont montré que les employeurs des plateformes utilisaient la technologie pour créer des relations d'emploi en dehors de toute réglementation et échapper à leurs responsabilités. Il a été prouvé que la généralisation des formes atypiques d'emploi et la croissance consécutive de l'informalité ont des effets négatifs sur les travailleurs et les économies. Le L20 demande aux ministres d'agir promptement pour en finir avec le travail indépendant déguisé dans l'économie des plateformes et limiter ses effets négatifs de redistribution. Les mesures devraient garantir une protection égale de tous les travailleurs et la négociation collective sur les plateformes, comme dans le reste de l'économie, conformément aux normes internationales du travail qui s'appliquent à tous les travailleurs.

Concrétiser pleinement l'égalité entre hommes et femmes. Si le changement se poursuit au rythme actuel, il semble peu réaliste d'atteindre l'objectif de Brisbane d'accroître de 25 % la participation des femmes au marché du travail d'ici 2025. Il est appréciable que cette année, le G20 reconnaisse la nécessité de voir plus loin que cet objectif et de mettre l'accent

sur la qualité de l'emploi des femmes, y compris sur les difficultés d'assurer un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de combattre les disparités salariales persistantes, les différences de protection sociale entre les hommes et les femmes, la pauvreté accrue chez les personnes âgées et la surreprésentation des femmes dans des emplois précaires, atypiques ou informels. Le G20 devrait mettre en œuvre les recommandations de la 63e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale, aux services essentiels et aux infrastructures durables.

En outre, les gouvernements du G20 devraient montrer l'exemple en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, et la recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019. En 2020, les gouvernements des pays du G20 devraient coordonner leurs politiques pour identifier et prévenir la violence sexiste et y remédier, notamment dans le droit pénal, le droit civil et le droit du travail, et pour promouvoir le congé pour violence domestique dans la législation.

Lutter contre la durée excessive du temps de travail et améliorer la maîtrise du temps.

Dans de nombreux pays, le stress induit par le travail devient un important risque professionnel aux graves conséquences pour la santé. Il résulte non seulement des pressions subies au travail, mais aussi du sentiment des travailleurs de perdre le contrôle sur leur travail. La Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT réclame que les politiques donnent plus d'autonomie aux travailleurs en ce qui concerne leurs heures de travail, en imposant un nombre maximum d'heures de travail. Au moment de fixer une durée maximale du travail, il faudrait aussi établir un nombre minimal d'heures garanties pour offrir davantage de sécurité économique aux travailleurs ayant des contrats à horaires variables et aux personnes sous-employées. Le nombre excessif d'heures de travail et le manque de maîtrise du temps posent de plus en plus de problèmes dans de nombreux pays. La réduction des heures supplémentaires et le droit de se « déconnecter » du travail permettraient essentiellement aux travailleurs de mieux contrôler leurs heures de travail et contribueraient ainsi à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Garantir l'accès à un apprentissage tout au long de la vie. La Commission mondiale sur l'avenir du travail et la Déclaration du centenaire de l'OIT annoncent clairement qu'il est essentiel de disposer d'un programme centré sur l'humain et d'un accès constant à l'éducation permettant le développement du potentiel humain. Des possibilités d'éducation pour tous, du début à la fin de la vie, permettront de faire la différence entre un avenir lumineux et un futur assombri par la hausse des inégalités. Tout le monde doit avoir accès à une éducation et à une protection de la petite enfance publiques et de bonne qualité, à des écoles primaires et secondaires entièrement financées, à un enseignement et une formation techniques et professionnels de bonne qualité grâce à des institutions sûres qui développent les capacités humaines de leurs étudiants, à une éducation supérieure accessible et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Les gouvernements devraient garantir l'accès à tous, y compris aux chômeurs, aux migrants et aux réfugiés, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables. Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'accéder à des possibilités d'éducation tout au long de la vie dans un monde en pleine mutation. De telles possibilités d'éducation ne porteront leurs fruits que si elles s'appuient sur des enseignants qualifiés disposant de contrats de travail sûrs dans des institutions publiques bien financées.

Outre le développement des compétences, la formation et l'éducation devraient aussi encourager des capacités d'intermédiation sur le marché du travail pour donner les moyens aux travailleurs de défendre leurs droits et de promouvoir leur évolution et participation à la vie civile. Ce système doit faire l'objet de négociations dans le cadre du dialogue social puisqu'il s'agit d'une question propre aux systèmes d'éducation et aux relations professionnelles.

Garantir le droit à la protection sociale, notamment à une retraite, conformément à la convention n° 102 et à la recommandation n° 202 de l'OIT. Plus de la moitié de la population mondiale n'est couverte par aucun type de régime de protection sociale et moins de 30 % bénéficie d'une couverture complète. En dépit de l'engagement figurant dans les

ODD d'étendre la protection sociale, de nombreux États réduisent leurs programmes de protection sociale dans un contexte d'austérité. La suffisance et la couverture des pensions de vieillesse sont spécifiquement menacées. Face au vieillissement de la population, de nombreux gouvernements conçoivent leur réforme des retraites comme un compromis inévitable entre l'adéquation des pensions et la viabilité financière. Nous sommes préoccupés que des propositions puissent amener la coordination politique du G20 à retarder l'âge de la retraite, à baisser le niveau des prestations et à durcir le lien entre les cotisations et les prestations – ce qui risque de pénaliser de manière disproportionnée les femmes et les personnes qui occupent des emplois précaires et faiblement rémunérés.

Ces propositions arrivent à un moment où les gouvernements devraient s'efforcer d'étendre la protection sociale, y compris les systèmes de sécurité sociale contributive et les socles de protection sociale, comme le suggèrent les normes de l'OIT, pour respecter les engagements internationaux visant à étendre la couverture. De telles extensions permettraient également d'atténuer les pertes d'emploi et de gérer la mobilité des travailleurs dans un monde du travail en pleine évolution. Les socles de protection sociale, surtout associés à des politiques actives du marché du travail bien coordonnées, ont prouvé qu'ils avaient des effets positifs sur l'employabilité et sur la qualité et la quantité des emplois.

Les gouvernements devraient tirer des enseignements de la crise de 2008 qui a coûté des milliers de milliards de dollars aux fonds de pension. L'OCDE a estimé que, à l'échelle mondiale, les actifs de retraite avaient chuté de 5 400 milliards de dollars US, soit de 20 % à la fin de 2008. Dans les pays de l'OCDE, il a fallu plus de huit ans pour se remettre des pertes d'investissement. En 2017, dix ans après la crise financière, les ratios de financement des régimes à prestations définies étaient toujours inférieurs à leur niveau de 2007.

Accroître la pérennité des régimes de retraite n'est pas qu'une question de démographie ou de performance des marchés financiers, cela dépend aussi fortement de la quantité et de la qualité des emplois, des politiques de formalisation et de la suppression des obstacles empêchant la participation au marché du travail formel de groupes sous-représentés, ainsi que de la mobilisation des recettes fiscales. Des mesures visant à promouvoir le plein emploi des femmes, à régulariser les milliards d'emplois de l'économie informelle, à garantir l'égalité de traitement et la participation accrue des migrants au marché du travail, et à supprimer des obstacles à l'emploi pour les travailleurs vulnérables peuvent aider à compenser les pénuries démographiques.

De plus, les mesures destinées à faciliter le maintien et la transférabilité des cotisations et des prestations de sécurité sociale – à la fois d'un emploi à l'autre et d'un pays à l'autre – pourraient améliorer la sécurité de revenu de nombreux travailleurs. Il faudrait renforcer, développer et promouvoir des mécanismes régionaux et multilatéraux visant à permettre le transfert des prestations.

Plaider en faveur d'une réforme ambitieuse du système multilatéral comme convenu dans la Déclaration du centenaire de l'OIT. Les ministres devraient agir pour accorder à l'OIT un rôle central dans le système multilatéral tel que prôné dans la Déclaration du centenaire. L'OIT devrait accroître sa coopération avec d'autres organisations internationales en vue de « promouvoir la cohérence des politiques en faveur de son approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, en tenant compte des liens solides, complexes et déterminants qui existent entre les politiques sociales, commerciales, financières, économiques et environnementales ». De plus, la promotion d'une économie équitable requiert de réformer en profondeur l'OMC pour faire progresser le développement économique durable de tous les pays et intégrer la préservation et la protection de l'environnement et le respect des normes du travail, et garantir la sécurité et la santé au travail. La coordination des politiques entre l'OIT, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) est nécessaire pour que les institutions de gouvernance financière soutiennent la réalisation des objectifs des déclarations de l'OIT au lieu de formuler des recommandations qui contribuent à accroître la pauvreté et les inégalités.

Plaidoyer pour des politiques économiques et sociales progressistes en faveur du travail décent et du Programme 2030

Les ministres de l'Emploi et du Travail du G20 devraient adopter une initiative pour accroître la pertinence du processus plus large du G20 et promouvoir la cohérence des politiques mondiales. Les ministres du Travail devraient prôner un programme de politiques économiques progressiste qui réduit les inégalités en investissant dans des actions climatiques et une transition juste vers une économie sans émission de carbone, favorise l'expansion budgétaire grâce à des investissements dans les infrastructures, les services publics et l'économie des soins, et étend la protection sociale.

Soutenir un cadre international pour une innovation technologique centrée sur l'être humain. Les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 devraient plaider en faveur d'un cadre normatif mondial pour une gestion transparente des données, la protection des données personnelles et de la vie privée, la réglementation et l'application de la loi dans le cyberspace, l'industrialisation numérique et la réduction des fractures numériques, la suppression des monopoles et une politique de concurrence équitable, la protection des droits des travailleurs et la promotion de la représentation des travailleurs dans le processus d'adoption de nouvelles technologies sur les lieux de travail. Le G20 devrait entamer un effort multilatéral en dehors de l'OMC pour créer une norme pour la protection, l'accès et l'utilisation des données personnelles, y compris les données des travailleurs, protéger les droits des travailleurs face à la surveillance sur le lieu de travail et aux décisions souvent discriminatoires prises selon des algorithmes, et régler l'imposition des activités numériques.

Combattre la fraude fiscale et mettre en place une imposition progressive. La fraude et l'évasion fiscale de grande ampleur privent les gouvernements de ressources légitimes qui pourraient être investies dans des services publics essentiels et la protection sociale. L'OCDE estime que dans le monde, les gouvernements perdent entre 100 et 240 milliards US de recettes fiscales chaque année à cause de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéficiaires des entreprises multinationales. Certains pays du G20 sont en concurrence entre eux pour attirer de l'argent non imposé.

De surcroît, de nombreux pays du G20 appliquent des politiques d'imposition régressives, permettant aux plus grandes entreprises et aux individus les plus fortunés de ne pas payer leur juste part d'impôts. Dans certains pays, les réformes visant à réduire les impôts sur les sociétés et les impôts sur les investissements, et à augmenter les impôts régressifs, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ont avantagé les plus aisés et porté préjudice de façon disproportionnée aux groupes à faible revenu et à la classe moyenne. Pour une plus grande justice fiscale et des finances publiques plus durables, il faudrait élargir l'assiette fiscale en mettant en place des impôts plus progressifs, notamment les impôts sur les plus-values, les taxes sur les transactions financières (TTF) et les impôts sur la fortune.

Le L20 préconise d'imposer les bénéficiaires mondiaux des entreprises multinationales sur la base d'une formule de répartition qui traiterait les entreprises multinationales et leurs filiales comme une entité unique. Les gouvernements doivent exiger des rapports publics pays par pays. Un taux d'imposition minimum mondial devrait être défini. Les administrations fiscales nationales devraient être suffisamment dotées en personnel et en ressources matérielles et disposer de programmes de formation.

Rétablir la marge de manœuvre budgétaire des États pour stabiliser les marchés du travail et parvenir au plein emploi. Alors que la politique monétaire a effectivement relancé la croissance dans les économies du monde et de la zone euro après la crise, la politique budgétaire restrictive de nombreux pays du monde a pesé sur la reprise. La priorité accordée à la réduction de la dette et du déficit dans un contexte de taux d'intérêt très bas et d'un ralentissement économique chronique sur le marché du travail a inutilement entravé le développement et favorisé une croissance déséquilibrée et inéquitable.

Les ministres du Travail du G20 devraient appeler à une révision systématique des règles budgétaires régionales pour remplacer les mesures d'austérité et encourager des mesures de relance qui permettraient au chômage de continuer à diminuer et à la croissance des salaires de reprendre. En conséquence, le FMI et les institutions financières internationales (IFI) devraient assouplir les conditions qui ont des effets négatifs et freinent la croissance économique et aggravent le fardeau de la dette dans l'hémisphère Sud.

Augmenter l'investissement public dans l'économie des soins et dans les infrastructures. Les recherches réalisées par le L20 montrent que des investissements publics dans l'économie des soins ont un immense potentiel de création d'emplois, d'amélioration de la qualité des emplois et de formalisation du travail, avec un effet positif important sur les femmes, à la fois en réduisant les tâches non rémunérées et autres responsabilités familiales qui gênent l'emploi des femmes et en créant de nouvelles possibilités d'emploi décent. L'investissement dans l'économie des soins devrait s'accompagner d'une égalité de traitement garantie pour tous les travailleurs du secteur. La hausse des salaires et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des soins, conjuguées à une reconnaissance professionnelle et à des compétences certifiées, peuvent par ailleurs renforcer l'attractivité des emplois du secteur des soins et donc offrir davantage de services de soins formels et en améliorer la qualité. C'est pourquoi il est nécessaire de ratifier et de mettre en œuvre la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, pour officialiser des millions d'emplois occupés en grande partie par des femmes qui souffrent de violences et de mauvais traitements au travail, et n'ont pas accès à la protection sociale ni à des mesures de sécurité minimales au travail.

Les investissements publics dans les infrastructures pourraient grandement participer à la création d'emplois décents et à la réalisation des objectifs nationaux visant à réduire les émissions et à décarboniser, à améliorer l'efficacité énergétique, à promouvoir l'industrialisation et accroître la connectivité.

Investir dans les services publics pour promouvoir une meilleure redistribution des richesses. Les politiques d'austérité et les ajustements budgétaires ont imposé des restrictions budgétaires aux services publics, entraînant des pertes d'emplois, une augmentation des coûts pour les usagers et une détérioration de la qualité des services. Cependant, les services publics garantissent l'intérêt général, l'égalité de droits et de traitement de tous les citoyens et constituent le fondement de la cohésion sociale. Les services publics sont essentiels pour lutter contre toutes les inégalités sociales, économiques et environnementales ; ils permettent une redistribution des richesses et fournissent des équipements et des services essentiels à tous. Les investissements dans les services publics sont nécessaires pour atteindre de nombreux objectifs du Programme 2030, comme l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté, l'assainissement et l'éducation. En outre, les emplois publics jouent un rôle essentiel en établissant un seuil pour la qualité générale des emplois et ils influencent directement les niveaux généraux des salaires, y compris dans le secteur privé.

Les gouvernements du G20 devraient renouveler leur engagement à concevoir et financer des services publics de qualité. Tous les citoyens, en particulier les pauvres, dépendent des services publics pour la santé, la garde des enfants, les équipements collectifs et, en général, la création de conditions qui leur permettent de jouir de leurs droits fondamentaux.

Promouvoir une transition juste vers une économie sans émission de carbone. La mise en œuvre de mesures de transition juste qui prennent pleinement en considération l'impact social des politiques climatiques et les conséquences pour les travailleurs et leur famille est fondamentale pour atteindre l'objectif climatique ambitieux de ne pas augmenter les températures mondiales de plus de 1,5 °C. Les gouvernements doivent définir et garantir des processus de dialogue social aux niveaux national, régional et sectoriel pour veiller à ce que les mesures de transition juste approuvées permettent de donner confiance aux citoyens à l'égard de politiques climatiques ambitieuses. Sans mesures de transition juste, les travailleurs ne soutiendront pas l'ambition climatique qui risque de ne pas bénéficier de la confiance nécessaire permettant des investissements dans de nouveaux emplois de qualité.

Protéger les droits des travailleurs migrants. Il faut résister à la xénophobie et aux politiques qui créent des divisions, et les gouvernements doivent au contraire intensifier leurs efforts pour assurer l'égalité de traitement, le respect des droits fondamentaux et l'intégration des migrants et des réfugiés aux marchés du travail. À cet égard, la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 devrait mettre en œuvre le Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières soutenant le rôle de l'OIT et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les ministres devraient établir des calendriers pour la ratification et la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants et des conventions nos 97 et 143 de l'OIT. Ces efforts devraient aller de pair avec la consolidation des services chargés de l'application des lois et de l'inspection du travail pour garantir les droits et les protections des migrants et poursuivre les employeurs non respectueux.

Un salaire minimum vital devrait être assuré à tous les travailleurs et ne pas dépendre du statut de migrant. Les travailleurs migrants devraient être informés dans leur langue maternelle ou dans une langue qu'ils comprennent des droits et des règles ayant trait à la législation du travail, aux systèmes de sécurité sociale et à la façon d'adhérer à un syndicat. Par exemple, la mise en place d'un système unique de consultation et d'aide permettant aux travailleurs migrants de s'exprimer dans leur langue maternelle empêcherait de nombreuses violations graves des droits humains fondamentaux des migrants.

Éliminer l'esclavage. Les ministres devraient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la *Stratégie du G20 de 2018 visant à éradiquer le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans le monde du travail* en reconnaissant le rapport de l'Alliance 8.7 comme base pour élaborer et adopter des mesures appropriées dans les secteurs à haut risque identifiés.

Dans la perspective du G20 de l'année prochaine, l'Arabie saoudite devrait immédiatement abolir tous les aspects du système de la *kafala* et travailler avec le Comité national des travailleurs pour garantir la liberté syndicale et les droits fondamentaux de tous les travailleurs.

Formaliser l'économie informelle conformément à la recommandation n° 204 de l'OIT et étendre les protections du travail aux travailleurs de l'économie informelle. Les ministres devraient renforcer les services d'inspection du travail et améliorer l'éducation et la sensibilisation relatives aux droits des travailleurs, surtout dans les secteurs ayant un niveau élevé d'informalité. Des mesures devraient être adoptées pour actualiser les législations du travail et les mécanismes d'application afin de couvrir les travailleurs vulnérables et les faux travailleurs indépendants, y compris les personnes embauchées via des plateformes, conformément à la Déclaration de 2018 des ministres du Travail et de l'Emploi. Les gouvernements devraient mettre au point des plans d'action nationaux complets pour améliorer la qualité des emplois en tenant compte des spécificités et des forces sectorielles, régionales et nationales – y compris en prévoyant des objectifs clairs et une mise en œuvre progressive, des stratégies prévoyant des procédures d'examen par les pairs et la participation des partenaires sociaux, comme convenu par les ministres du Travail et de l'Emploi en 2015. La Déclaration du centenaire de l'OIT soutient cette approche.

Exiger la diligence raisonnable en matière de droits humains dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Les syndicats appellent les ministres du Travail à exiger l'inclusion dans la législation nationale d'une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains dans les chaînes d'approvisionnement, d'un solide système de réclamation et d'un accès à des voies de recours afin d'assurer pleinement l'application des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En outre, le G20 devrait soutenir une législation obligatoire sur la transparence et exiger des entreprises qu'elles divulguent les mesures qu'elles prennent pour lutter contre les violations des droits humains dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

En 2016, la Conférence internationale du travail (CIT) a demandé à l'OIT d'envisager l'élaboration d'orientations et de normes afin de remédier à l'absence de travail décent dans

les chaînes d'approvisionnement. Les ministres du Travail du G20 devraient soutenir ce processus. Comme promis dans le document final de la CIT de 2016, les gouvernements devraient commencer à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies en commençant par les entreprises publiques. Le G20 pourrait créer un mécanisme qui aiderait les entreprises publiques des pays du G20 à appliquer les principes directeurs de Nations Unies dans leurs activités.

De plus, le G20 devrait prendre l'initiative à l'échelle mondiale en soutenant le processus de négociation d'un traité international juridiquement contraignant relatif aux entreprises et aux droits de l'homme aussi complet que les principes directeurs des Nations Unies et prévoyant une responsabilité pénale complète pour les employeurs.

Le G20 devrait encourager les entreprises multinationales à conclure des partenariats ou des accords directs avec les syndicats pour faciliter la participation des travailleurs à la conception et à la mise en œuvre de processus de diligence raisonnable, à l'application des normes relatives aux droits des travailleurs et au dépôt de plaintes. Les accords avec les syndicats peuvent revêtir diverses formes et se conclure sur le lieu de travail, dans l'entreprise, au niveau sectoriel ou international. Il s'agit notamment de conventions collectives, d'accords-cadres mondiaux, de protocoles et de mémorandums d'accord.

Le G20 a déjà pris une série d'engagements dans ce domaine. La réalisation des engagements passés du G20 relatifs aux chaînes d'approvisionnement impliquerait de prendre immédiatement des mesures pour en finir avec les salaires injustes, les emplois précaires, le travail informel, le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Améliorer la coordination des politiques du G20 et respecter tous les engagements passés

Mettre en œuvre tous les engagements passés. Les ministres des Finances et du Travail du G20 ont accepté de respecter et de promouvoir le droit d'organisation et de négociation collective sous la présidence russe. Sous la présidence turque, ils ont consenti à surveiller et à inverser l'évolution négative de la part des revenus du travail. Les ministres devraient concrétiser ces objectifs et convenir de calendriers d'action qui permettraient la réalisation de ces protections du travail en commençant par les droits fondamentaux d'organisation et de négociation collective.

Depuis plusieurs années, le G20 a formulé ces engagements et d'autres en vue de renforcer les droits et les protections du travail et de réduire les inégalités. Les gouvernements du G20 doivent mettre en œuvre des politiques nationales cohérentes avec leurs engagements internationaux, y compris ceux pris lors des précédents forums du G20. Le respect de ces engagements est important pour les sommets à venir. Le L20 demande instamment à toutes les futures présidences d'accorder la priorité à la mise en œuvre des engagements et d'accorder du temps à l'instauration de processus d'auto-examen, d'examen par les pairs et d'évaluations indépendantes, et de commencer à mesurer l'impact de la coordination des politiques du G20. Il serait souhaitable d'explorer de nouveaux thèmes politiques ; toutefois, le fait de ne pas mettre en œuvre sérieusement les engagements passés porte considérablement préjudice à la crédibilité du G20 et à sa capacité de créer un consensus autour de la gouvernance mondiale et d'encourager la coopération mondiale. Il s'agit des intentions fondatrices du G20 et elles sont d'une importance cruciale pour éviter la crise économique mondiale imminente.

Faire preuve de créativité institutionnelle pour assurer la cohérence des politiques. Les ministres du Travail devraient reprendre les réunions avec les ministres des Finances et le Groupe de travail du G20 sur l'emploi devrait travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail du Cadre du G20. Des mesures financières seules ou des politiques de travail seules ne suffiront pas à lutter contre les inégalités de revenus, la crise climatique et d'autres injustices mondiales. En outre, le Groupe de travail sur l'emploi devrait davantage travailler avec le Sous-groupe sur la part des revenus du travail pour mettre en place une

action mondiale cohérente visant à réduire les inégalités de revenus et atteindre l'ODD 8 sur le travail décent d'ici la date universellement fixée de 2030. Il existe des arguments irréfutables en faveur du maintien de la coordination des politiques avec les ministres de l'Éducation, mise en place sous la présidence argentine.

Dans le but d'améliorer ses ressources politiques disponibles au sein du système multilatéral, le Groupe de travail devrait inviter la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à participer aux Groupes de travail du G20 sur l'emploi et à la réunion des ministres, ce qui permettra d'obtenir d'importantes orientations politiques.

Améliorer la représentation des travailleurs au sein du G20. Le L20 appelle le G20, au-delà de la réunion des ministres du Travail, à mettre en place une représentation des travailleurs dans d'autres réunions de ministres et de dirigeants et à tenir compte de leurs contributions – études, recommandations politiques, bonnes pratiques et expériences, qui témoignent de l'importance d'un partenariat social efficace.

Le danger d'une autre crise financière qui pourrait nuire davantage à l'économie mondiale et aux travailleurs est bien réel et il est essentiel et urgent que les dirigeants du G20 et les ministres du Travail anticipent et élaborent, sur la base des enseignements tirés de la crise de 2008, des mesures qui limitent les effets sur les travailleurs et les communautés et conduisent à un nouvel ordre mondial – un ordre qui sert la justice sociale, l'égalité et la pérennité.



**DÉCLARATION DU L20
EN VUE DE LA RÉUNION
DES MINISTRES
DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI DU G20**

MATSUYAMA, JAPON 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2019